

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril à 19h45 au Restaurant du Barrage à Rossens

Présents : selon liste de présences
Excusés : Familles Nungässer, Gasser Roulin, Remy et Capper

1. Salutations

Mme Muriel Bourgon, présidente, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle annonce les familles qui se sont excusées et présente les membres du comité.

2. PV de l'Assemblée générale de 2009

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Rapport de la présidente

Mme Muriel Bourgon présente les divers points sur lesquels le comité a travaillé durant l'année écoulée :

- l'organisation de la crèche par rapport à l'introduction des deux années d'école enfantine en 2010
- la rencontre annuelle avec le personnel selon un nouveau concept d'ateliers d'échanges
- la rencontre avec le SEJ afin de faire le point sur les nouvelles normes : le taux du personnel passe désormais à 100% et plus en fonction du taux de remplissage de la crèche, ce qui a engendré un grand travail afin de faire accepter le budget par la commission de la petite enfance.
- la mise en place d'un panneau signalétique à l'entrée de la crèche
- la peinture des locaux
- la rencontre avec le Home concernant notamment les aménagements extérieurs (bac à sable, réfection de la place de jeux)

Les objectifs pour cette année sont les suivants :

- le maintien de la qualité de l'accueil
- la réorganisation du fonctionnement du comité et de la direction de la crèche

4. Rapport d'activités de la crèche

Groupe des Piccolos (0 à 2 ans) – Rapport de Pierrette Bovet

Groupe des Cachalots et Trott'minots (2 à 6 ans) – Rapport de Muriel Villosz

5. Rapport de la caissière – Claudine Pochon

Mme Claudine Pochon passe en revue les comptes et apporte quelques précisions.

En 2009, les frais de garde ont été répartis de la façon suivante: les parents ont contribué pour 70.57 %, les communes pour 29.43 %.

La contribution de la Loterie romande s'élève à Fr. 400.- par enfant, soit Fr. 12'000.--.

Les comptes d'exploitation avec une * concernent les manifestations extra-crèche (le bénéfice peut être reporté pour être utilisé en 2010 mais ne peut pas servir à combler un éventuel déficit).

La vente des jus de pommes a rapporté un bénéfice de Fr. 4'695.- (721 cartons vendus).

Le poste « Frais divers et petit matériel » concerne l'achat de brosses à dents, assiettes et tasses, bavettes, pampers, protège-couches, médicaments, serviettes essuie-mains, sacs poubelle etc.

La cotisation annuelle pour la Fédération fribourgeoise des crèches s'élève à Fr. 90.- par place d'accueil (Fr. 50.- de cotisation de base + Fr. 40.- option formation), soit Fr. 2'700.- par année.

Les frais bancaires étant très élevés (Fr. 447.40), les parents sont invités à s'acquitter des factures par le paiement via CCP, compte bancaire ou internet et d'éviter dans la mesure du possible les paiements au guichet postal.

Le bénéfice des diverses manifestations s'élève à Fr. 6'327.80 Ce montant est passé dans le compte « passifs transitoires » car il est prévu pour des activités et des achats qui seront effectués en 2010 (promenades des enfants qui quittent la crèche, pique-nique, fête de Noël, soirée des contes etc.).

L'exercice 2009 affiche une perte de Fr. 11'498.15 qui est prise en charge par l'association des communes du Gibloux.

6. Rapport des vérificateurs des comptes : Mme Berchtold Clément et M. Fabing

Les comptes ont été vérifiés le 21 avril 2010. Ceux-ci sont approuvés.

M. Fabing félicite et remercie Mme Claudine Pochon pour la bonne tenue de la comptabilité.

7. Election d'un suppléant des vérificateurs des comptes

M. Fabing a fini son mandat de 2 ans; Mme Berchtold Clément devient donc 1^{ère} vérificatrice.

Le vérificateur suppléant, M. Pascal Nungässer, devient le 2^{ème} vérificateur.

Vérificateur suppléant: M. Ludovic Marolleau.

8. Démission et élection au sein du comité

Mme Laetitia Gurba - membre du comité depuis 2009 – repart vivre dans son canton d'origine et a donc présenté sa démission.

Comme le prévoient les statuts, le comité doit être réélu tous les deux ans. Toutes les membres du comité sont réélues à l'unanimité.

9. 2^{ème} année d'école enfantine : organisation de la rentrée d'août 2010

Lorsque le comité a appris l'introduction des deux années d'école enfantine, il a cherché des solutions afin de remplir la crèche car le taux d'occupation serait descendu à 56 %. Une des possibilités était de faire de l'accueil extrascolaire. Cette solution a été finalement abandonnée car trop difficile à mettre en place. Seul l'accueil des enfants qui viennent actuellement à la crèche et que les parents souhaiteraient placer lors des alternances (1/2 jour) est proposé. La crèche a également reçu l'autorisation de la commission de la petite enfance d'accueillir des enfants hors des communes du Gibloux. La répartition des âges des trois groupes a également été modifiée afin d'assurer le taux d'occupation : 0 à 19 mois, 19 à 31 mois et 31 mois à l'école enfantine.

A ce jour, le taux de remplissage pour la rentrée d'élève à 83 % et il n'y a plus lieu de s'inquiéter.

10. Divers

Diverses questions ont été posées par l'assemblée:

1. Alimentation : le menu est-il adapté pour les enfants étant donné que le Home prépare les repas principalement pour les personnes âgées ?
Oui, on demande au Home d'adapter en fonction des goûts des enfants.
2. Comité : lorsqu'une personne quitte le comité, est-elle remplacée ?
Non, pas automatiquement. Pour l'instant, il y a assez de personnes dans le comité.
3. Budget 2011 : pourquoi le budget n'est pas présenté lors de l'AG ?
Le budget est validé par la commission de la petite enfance et non par l'AG.
4. Papier pour bricolage: Monsieur Clément travaille dans une imprimerie et propose spontanément d'apporter des restes de papier pour les bricolages des enfants.
Le comité le remercie pour son geste fort apprécié.

La parole n'étant plus demandée, Mme Muriel Bourgon remercie les personnes présentes.

L'assemblée se termine à 20h50.